



PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE DIJON 2026 - 2032

La Maison des Associations (MdA) est une structure municipale relevant du Service de la Vie associative, qui accueille et accompagne les associations dans leurs actions et développement pour participer à l'animation du territoire. Pour se faire la MdA met à disposition un certain nombre d'outils facilitant le fonctionnement quotidien des associations.

Située au 2 rue des Corroyeurs, **la Maison des Associations** occupe un bâtiment datant de 1964, qui était à l'origine un foyer de jeunes travailleurs, transformé en 1975 en Centre municipal des associations. Devenue « Maison des Associations » en 2005, elle a fait l'objet, conformément au précédent programme municipal, d'importants travaux de modernisation et d'agrandissement qui ont duré 2 ans.

Ces travaux ont non seulement permis une rénovation thermique et phonique du bâtiment, la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et une rénovation des sols, murs et fenêtres des différentes salles du bâtiment mais également la création d'une extension de 800 mètres carrés comprenant une salle polyvalente et modulable pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, une salle de restauration de 50 couverts ainsi qu'un hall d'exposition. Ce sont ainsi près de 5 000 m² répartis sur 7 niveaux qui sont destinés à la vie associative dijonnaise.

A l'origine conçu comme un « hôtel des associations », facilitateur logistique, axé essentiellement sur la mise à disposition de locaux, la Maison des Associations a progressivement **évolué dans ses missions pour devenir un véritable lieu d'accompagnement et de soutien au secteur associatif**. En complément des mises à disposition de bureaux, de salles de réunion, de la possibilité de domiciliation, la MdA est également devenue un lieu d'information, d'accompagnement juridique, et de formation.

Aujourd'hui, il convient de créer une nouvelle dynamique associative. C'est l'occasion de repenser **le rôle d'animateur de réseau de la Maison des Associations**, de renforcer les relations avec le monde associatif dijonnais, véritable moteur de cohésion sociale, engagement citoyen et vitalité territoriale. Ancrées dans l'action de terrain, en proximité des réalités locales, les associations sont de véritables partenaires de l'action publique, agissant sur trois dimensions essentielles de la vie de notre territoire : sociale, économique et démocratique.

Le projet d'établissement définit les orientations en faveur des associations, ces dernières sont au centre de la nouvelle MdA et pourront participer à ses actions et son développement.

Le projet d'établissement, tel que présenté, est un document de référence pour la Ville et le service vie associative ainsi que pour l'ensemble des utilisateurs, telle une feuille de route pour les 6 années à venir qui rappelle les objectifs généraux de travail afin de

répondre au mieux aux attentes et besoins de tous les usagers qu'ils soient « simples » habitants ou associations.

Le projet d'établissement 2026-2032 prend en **compte 3 axes prioritaires** qui seront à développer au quotidien. Ils répondent tous à l'objectif de soutenir et d'encourager le développement associatif local en fournissant aux associations un cadre adapté à leurs besoins favorisant ainsi l'émergence et la pérennisation de leurs projets.

Toutefois, il convient de préciser qu'un projet d'établissement est avant tout un document vivant et donc par nature évolutif, qui prend en compte les propositions d'innovation, de développement, de créativité qui émanent des associations ou des habitants via les démarches participatives citoyennes et/ou associatives à créer. Il doit donc s'autoriser à intégrer des priorités, des orientations qui, au moment de le conclure, n'avaient pas encore pris corps.

AXE N°1 : CREER DES ESPACES DE RENCONTRES ET D'ECHANGES AFIN DE DEVELOPPER DE NOUVELLES SYNERGIES ET UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ASSOCIATIVE :

L'établissement rénové visera à créer un lieu convivial de rencontre et d'échanges entre les associations, facilitant ainsi le dialogue, les échanges d'idées et les collaborations inter-associatives. Ce brassage permettra de développer des synergies entre associations œuvrant dans des secteurs différents mais complémentaires.

1. Les nouveaux espaces créés dans le cadre des travaux de rénovation favoriseront les rencontres :

- **L'espace coworking** favorisera les rencontres informelles et les échanges entre associations.
- **L'espace restauration** facilitera les interactions spontanées et encouragera la collaboration entre associations mais également avec des convives de tous horizons.
- **La salle polyvalente** quant à elle permettra d'accueillir près de 400 personnes

2. Les nouvelles actions concrètes à développer :

- **Organiser des événements réguliers de mise en réseau :** Proposer des événements récurrents pour favoriser les échanges entre associations hébergées à la MdA ou pas : cafés associatifs, afterwork, petits déjeuners thématiques ou speed-meeting associatifs. Cela aura pour principal objectif de permettre aux associations de se rencontrer, d'apprendre à se connaître, et d'échanger sur leurs projets. Les liens entre les acteurs associatifs s'en verront renforcer en vue de créer ultérieurement des opportunités de partenariats.
- **Créer des groupes de réflexion et d'entraide autour de défis communs :** Organiser des groupes de discussions réguliers autour de défis communs auxquels les associations font face quotidiennement : financement, recrutement des bénévoles, gestion des ressources. Ces groupes permettront aux associations de partager des conseils, des bonnes pratiques et des solutions afin de répondre aux difficultés rencontrées. Cela développera une culture de l'entraide et de la solidarité entre associations, tout en répondant concrètement aux problématiques communes. Ces actions encourageront la collaboration, la mutualisation des compétences et ressources et renforceront les liens entre les associations pour développer un écosystème dynamique et solidaire au sein de la Maison des Associations.
- **Développer des ateliers de co-construction de projets :** Organiser des ateliers collaboratifs pour inciter les associations à travailler ensemble sur des projets communs qui auront pu être identifiés lors des mises en réseau. Chaque atelier pourra être centré sur un enjeu ou un besoin partagé par les associations, comme par exemple l'organisation d'un événement culturel, la promotion de la solidarité locale ou l'inclusion sociale etc. Ces nouvelles synergies contribueront à favoriser l'émergence de projets collectifs solides et innovants.

AXE N°2 : CONSOLIDER LE FONCTIONNEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ASSOCIATIFS EN LEUR FACILITANT L'ACCÈS AUX INFORMATIONS ET EN LEUR PROPOSANT DES FORMATIONS AU SEIN DE LA MDA ET HORS LES MURS :

La MdA est un espace ressource qui propose des informations fiables sur les aspects juridiques, administratifs et statutaires à travers l'accueil, le conseil voire l'orientation, si besoin, vers des experts.

1. Faciliter l'accès à l'information aux associations :

- Un des objectifs essentiels est de mettre à disposition des associations un **centre de ressources encore plus efficient afin de répondre aux questions spécifiques des associations** sur des aspects juridiques, administratifs ou financiers et le cas échéant les guider vers les ressources adaptées. Ce centre de ressources sera un soutien direct pour aider les associations (ou futures associations) à comprendre les processus complexes et à accéder à des informations ciblées.
- La MdA **continuera à organiser des événements** où des experts, des formateurs et des associations partagent leurs savoir-faire et expériences, avec des stands, des conférences et des ateliers. Que cela prenne la forme de **soirées d'information**, ou de **Rencontres annuelles**, ces événements permettent d'informer les associations sur les formations disponibles, les opportunités de développement et créer un espace de réseautage entre acteurs locaux.
- Il conviendra également de s'appuyer sur le site internet de la ville. Pour ce faire, **notre page internet** dédiée aux associations locales sera enrichie, regroupant les informations utiles (subventions, réglementation, procédures administratives, événements) et des ressources pédagogiques. Cela centralisera les informations et permettra un accès rapide et facile à tout ce dont une association peut avoir besoin.

Les nouvelles actions concrètes à développer :

- **Élaborer un guide pratique et des fiches techniques à destination des associations** : Créer des documents pédagogiques et accessibles sur des sujets clés (juridique, fiscalité, gestion es bénévoles, gouvernance associative), disponibles en téléchargement sur le site de la Ville ou en version papier à la MdA. Cela permettra un accès rapide à des informations précises et concrètes pour répondre aux besoins quotidiens des associations.
- **Relancer la newsletter en donnant en priorité la parole aux associations.**
- **Accompagner les associations dans leur transition vers un modèle économique durable basé sur la diversification des ressources de financement** et pas seulement sur des subventions municipales en réalisant une veille régulière des appels à projets privés, des campagnes de mécénats etc...

2. Développer la formation pour une montée en compétence :

Des formations régulières et gratuites sont d'ores et déjà proposées aux bénévoles et aux responsables pour renforcer leurs compétences (gestion, communication, recherche de financement...) dans le cadre du dispositif CERTIF'ASSO.

Outre ces cycles, la MdA diversifiera ses formations en les adaptant aux besoins préalablement identifiés par les associations.

Les nouvelles actions concrètes à développer :

- **Développer un programme de mentorat/formations par les pairs :** Créer un réseau où les associations expérimentées ou des professionnels bénévoles forment et conseillent les plus jeunes ou « petites » associations. Cela peut se faire sous forme de groupes de travail ou de mentorat individuel. Cela favorisera le transfert de compétences de manière pratique et accessible, tout en renforçant les liens entre associations.
- **Proposer des formations en e-learning gratuites** (en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations – RNMA) : Ces modules seront variés, accessibles, flexibles et permettant un rythme de formation adapté à chacun et sans contrainte de déplacement.
- **Proposer des formations dédiées aux jeunes** avec un format et un contenu adaptés aux jeunes qui souhaitent découvrir l'engagement, créer une association, se perfectionner dans un domaine...
- **Accompagner les associations dans la transition écologique** en leur proposant notamment des formations leur permettant d'organiser des manifestations éco responsables. La MdA devra, elle-même, être exemplaire en la matière.
- **Contribuer à la transition numérique** des associations via le nouvel Espace numérique de la MdA et avec la collaboration de partenaires tel que Dijilink.

AXE N° 3 : PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ DES ACTIONS ASSOCIATIVES ET ENCOURAGER L'ENGAGEMENT CITOYEN :

L'un des objectifs sera de promouvoir et valoriser la diversité des initiatives et des projets menés par les associations sur le territoire et d'encourager l'engagement citoyen. Ces actions permettront de mettre en avant la diversité des associations locales et d'encourager les citoyens à s'engager dans des domaines variés, tout en renforçant la cohésion et la visibilité des initiatives sur le territoire.

1. Promouvoir la diversité des actions associatives et leur donner de la visibilité :

La MdA poursuivra l'organisation d'événements ouverts aux associations et au public (forum, expositions, journée portes ouvertes) pour mieux faire connaître les associations et leurs actions auprès des dijonnais. Elle continuera d'accompagner les co-organisateurs **du Grand Déj**, événement phare annuel de la vie dijonnaise rassemblant toutes les associations locales afin de leur offrir une vitrine pour présenter leurs activités et projets. Cela permet de mettre en lumière la diversité des thématiques abordées par les associations locales et d'encourager les citoyens à découvrir des domaines qu'ils ne connaissent pas encore.

Les nouvelles actions concrètes à développer :

- **Proposer aux habitants, tout au long de l'année, des « parcours découvertes » des associations locales.** Ces parcours pourraient être thématiques (culture, sport, social) ou territoriaux (par quartier) et permettre aux citoyens de visiter plusieurs associations pour découvrir leur fonctionnement et leurs actions. Cela favoriserait la rencontre directe entre les associations et les habitants, et permettrait de mieux connaître la diversité des actions sur le terrain, hors des murs de la MdA.
- **Développer via les outils de communication municipaux déjà existants des campagnes de communication pour valoriser la diversité associative :** qu'il s'agisse de Dijon mag, des panneaux d'affichage numérique ou autre, des newsletters municipales, tous ces outils pourraient mettre en avant la diversité des actions associatives locales : témoignages de bénévoles et présentation d'associations aux projets variés.
- **Développer, via le site internet de la ville de Dijon, un agenda partagé publique afin de mettre en avant les événements associatifs :** les associations pourront y publier leurs événements, et ainsi augmenter la visibilité de leurs actions associatives et encourager les collaborations.

2. Encourager l'engagement citoyen :

La Maison des Associations entend sensibiliser et renforcer l'engagement citoyen dans la vie associative locale, et en particulier à l'intention jeunes. Les actions proposées permettront d'impliquer plus activement les habitants dans la vie démocratique, tout en créant des opportunités diverses et adaptées pour renforcer l'engagement, qu'il soit ponctuel ou à long terme.

Les nouvelles actions concrètes à développer :

- **Créer un partenariat avec France Bénévolat pour encourager les citoyens à s'impliquer dans le milieu associatif.** Cela facilitera l'engagement en rendant l'accès aux opportunités de bénévolat plus simple et visible.

Ce partenariat pourrait reposer sur plusieurs actions, telles que :

- Des formations de sensibilisation à l'engagement à destination, plus particulièrement, des jeunes de moins de 25 ans et des jeunes retraités.
 - Un lien entre la plateforme d'engagement de France Bénévolat et le site internet de la ville permettant d'une part aux associations dijonnaises de publier leurs annonces de recherche de bénévoles et d'autre part aux dijonnais d'y répondre ou de déposer des candidatures spontanées.
- **Proposer une campagne de sensibilisation à l'engagement citoyen :** pour sensibiliser les habitants à l'importance de l'engagement citoyen, à travers des témoignages de bénévoles, des exemples d'actions locales réussies et des informations sur les moyens de s'impliquer. Cela valorisera l'engagement citoyen, encourageant plus de personnes à s'impliquer dans des initiatives locales.
 - **Créer une reconnaissance officielle de l'engagement et le valoriser :** instituer un système de reconnaissance publique pour valoriser les citoyens et les associations les plus engagés. Cela pourrait prendre la forme d'une distinction annuelle comme une « fête des bénévoles », de remises de prix ou des certificats d'engagement citoyen... Cela motiverait les citoyens en valorisant leur contribution et en renforçant leur sentiment d'accomplissement.